

N° 2018/018

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

Département : ARDÈCHE - Arrondissement : PRIVAS – Commune : COUX

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 17

Séance du lundi 09 avril 2018

Par suite d'une convocation en date du 03 avril 2018, les membres composant le conseil municipal de la commune de COUX se sont réunis à la mairie de COUX le lundi 09 avril 2018 à 19h30 sous la présidence de **M. JEANNE Jean-Pierre, Maire de COUX.**

**Étaient présents :**

M. CROS Samuel	Mme ROSE-LEVEQUE
M. VOLLE Stéphane	Mme CROUZET Béatrice
	Mme GIGON Christine
M. MARTINS DE FREITAS Éric	Mme COSTE Marie-Claire
M. MONTEIL Bernard	Mme LÈVÈQUE Marie-José
	Mme PRUDHON Claude

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Absents ayant donné procuration:**

M. FLECHON Vincent a donné procuration à M. CROS Samuel

M. LECOMTE Marc a donné procuration à Mme PRUDHON Claude

M. PARRA Baltazar a donné procuration à M. JEANNE Jean-Pierre

M. THÉRY Jacques a donné procuration à Mme CROUZET Béatrice

**Absents excusés**

Mme SERRE Océane.

M. ALLIER Jérôme absent pour cette délibération

*Le président ayant ouvert la séance, il a été procédé, en conformité de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil. Mme GIGON Christine est élue pour remplir cette fonction.*

**DELIBERATION N° 02-09/04/2018**

**APPROBATION COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 FEVRIER 2018**

Après avoir ouvert la séance, monsieur le Maire propose l'adoption du compte rendu de la séance du 26 février 2018. Il rappelle que le compte rendu a été affiché à la mairie et qu'il a été publié sur le site de la commune.

Chaque élu en a été destinataire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **approuve le compte rendu de la séance du conseil municipal en date du 26 février 2018.**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Le Maire,

Jean-Pierre JEANNE.

